



Propositions d'attribution de subventions de la ville de DIJON

Au titre du contrat de ville 2024-2030 – programmation 3ème phase septembre 2025

Quartiers concernés	Orientations municipales	Actions	Porteurs de projet	Montant globalProjet 2025	Subvention Contrat de ville 2025	Observations
Grésilles	Lien social & émancipation	Accompagnement des jeunes des Grésilles vers l'emploi et la formation	Gres'Cœur	30 650 €	8 500 €	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
Fontaine d'Ouche	Lien social & émancipation	Projet humanitaire au Maroc en partenariat avec la Maison-Phare	Médiation Prévention Dijon Métropole	9 130 €	7 130 €	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à l'avenant n°1 à la convention de partenariat n°25-246 du 18 juillet 2025, dès que celui-ci sera devenu exécutoire.
Fontaine d'Ouche	Lien social & émancipation	Délier nos langues pour mieux nous relier	Cri de la Plume	14 130 €	9 980 €	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
Grésilles et Fontaine d'Ouche	Lien social & émancipation	Festival des Nuits d'Orient et d'ailleurs – Le Palais Enchanté	Lumières d'Orient 21	6 624 €	4 500 €	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités de versement figurant en bas du présent tableau.
TOTAL					30 110 €	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
- le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera soit diminué à hauteur de la totalité de cet excédent, soit versé en partie à l'association, soit versé en totalité à l'association.